

DEC131389DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Christophe COUDROY par le délégué régional en tant qu'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision n°112056DAJ du 28 septembre 2011 portant nomination de Monsieur Christophe COUDROY aux fonctions de Directeur des Ressources Humaines ;

Vu la décision n°130980DAJ du 29 mars 2013 portant nomination de Madame Isabelle LONGIN aux fonctions de Directrice Adjointe des Ressources Humaines ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Monsieur Christophe COUDROY**, Directeur des Ressources Humaines (DRH), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la Direction des Ressources Humaines, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe COUDROY, délégation est donnée à **Madame Isabelle LONGIN**, Directrice Adjointe des Ressources Humaines, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe COUDROY et de Madame Isabelle LONGIN, délégation est aussi donnée à :

- **Madame Christiane ENAME**, responsable du service formation et itinéraires professionnels ;
 - **Madame Michèle DESLANGLES**, chargée des affaires générales pour les crédits de la dotation globale ;
- aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15 avril 2013

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange